

LA VIE ECONOMIQUE

- [Démissionnaires, indépendants, CDD courts : ce que prévoit l'accord sur l'assurance chômage](#)
- [Économie : les bons résultats des grandes entreprises françaises](#)
- [Musique : le marché français confirme sa progression en 2017](#)
- [Réforme de la SNCF : le gouvernement va recourir aux ordonnances. Face aux ordonnances du gouvernement, les syndicats se préparent à la grève](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Peut-on quitter la Sécu ? Non, réaffirme la justice qui condamne le Dr Reichman, fer de lance de la désaffiliation](#)
- [AP-HP : le déficit 2017 plus lourd que prévu, les syndicats craignent le pire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [ADP expose ses bénéfices avant sa \(probable\) privatisation](#)
- [Intermarché accusée de revente à perte après ses fortes promotions](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [5 000 postes à pourvoir dans les transports en Ile-de-France](#)
- [Seine-et-Marne. Lieusaint : l'extension de Carré-Sénart fait bondir la fréquentation de 20 %](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Démissionnaires, indépendants, CDD courts : ce que prévoit l'accord sur l'assurance chômage

Le 22/02/18, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord concernant l'assurance chômage. **Les principaux points :**

01)- L'indemnisation des démissionnaires. Pourraient bénéficier d'une indemnisation chômage les salariés démissionnaires ayant un « *projet de reconversion professionnelle* ». Les critères d'éligibilité : justifier d'une ancienneté ininterrompue de sept ans dans l'emploi ; avoir un projet de reconversion demandant une formation qualifiante ou, après validation des acquis de l'expérience, une formation complémentaire. En outre, ce projet devra répondre « *aux besoins du marché du travail*. » En amont de la démission, une commission paritaire régionale devra délivrer une attestation du caractère « *sérieux et réel* » du projet. Pour tout refus, le salarié disposerait d'un recours amiable et de la possibilité d'étoffer son dossier. Après avoir obtenu la validation de son projet par la commission, il démissionnerait alors dans les six mois et pourrait demander une allocation chômage à Pôle Emploi. Le montant et la durée de cette allocation équivaldraient aux allocations chômage de droit commun. La mise en œuvre effective du projet serait ensuite contrôlée par Pôle Emploi. Tout projet non réalisé entraînerait l'interruption des allocations, avec possibilité de réouverture des droits au chômage quatre mois après, si le salarié peut prouver qu'il cherche activement un emploi. Pour rester dans la marge de 180 millions d'euros par an, les partenaires sociaux se réuniraient tous les ans pour vérifier l'équilibre financier de la mesure.

02)- L'indemnisation des indépendants. Il s'agirait de créer un régime spécifique, distinct de l'Unédic, « *public* » et « *financé par l'impôt*. » Ce régime serait ouvert à tous les indépendants qui, en cas de liquidation judiciaire, pourraient bénéficier d'une allocation. Des « *prestations complémentaires* » pourraient être également proposées par des « *régimes privés*. » Concernant les « *nouveaux travailleurs* » – comprendre ceux travaillant pour des plateformes comme Uber, Deliveroo, par exemple – les partenaires sociaux garderaient la main sur leur protection sociale. A ce sujet, un groupe de travail devrait être créé ; seraient réunis en son sein patronat et syndicats. Son objectif : proposer des évolutions réglementaires avant la fin de l'année 2018.

03)- La lutte contre les contrats précaires. Il s'agit de prendre des « *mesures permettant de modérer le recours aux contrats courts et d'allonger les durées d'emploi*. » Comment ? En ouvrant des négociations dans toutes les branches professionnelles, avec comme but de se fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Ces négociations seraient contrôlées par un groupe de suivi paritaire, et devraient aboutir avant la fin de l'année. Dans le texte de l'accord est mentionnée l'instauration par le gouvernement d'un bonus-malus si les mesures prises par les branches sont jugées insuffisantes. Enfin, serait créé un outil de suivi statistique pour « *mieux caractériser et comprendre [les causes des contrats courts]*. »

04)- La gouvernance. La négociation paritaire devra continuer de « *définir en toute autonomie les règles d'indemnisation et le niveau de ressources nécessaires* » du régime. L'objectif, à terme : se passer de « *la garantie financière accordée par l'Etat* ». L'accord demande une « *clarification* » des rôles de la solidarité nationale ou de l'assurance chômage. Il suggère enfin la mise en place d'une conférence pour l'emploi ; conférence qui réunirait l'Etat et les partenaires sociaux, et dont le but serait de fixer des « *objectifs communs au régime de solidarité* », c'est-à-dire les minima sociaux, « *et au régime assurantiel* », c'est-à-dire l'assurance chômage.

[Retour au sommaire](#)

Suite aux déclarations de **Muriel Pénicaud** sur l'accord concernant la formation professionnelle – la ministre du Travail précisant que cet accord ne serait pas repris dans sa totalité par le gouvernement – les syndicats ont exigé l'engagement de l'Etat du respect de l'accord sur l'assurance chômage dans son intégralité, sous peine de ne pas signer. **Eric Courpotin, CFTC** : « *[Muriel Pénicaud a] jeté un froid sur les négociations. [La CFTC] ne peut pas signer sans avoir certaines assurances, certaines garanties du gouvernement.* » **Véronique Descacq, CFDT** : « *On ne pourra être signataires du texte que si l'Etat s'engage à respecter tous ses termes. [Le gouvernement] ne peut pas mépriser la démocratie sociale*

comme il le fait actuellement. » **Alexandre Saubot, Medef**, a déclaré que la question de sa signature ne se posait pas, mais a demandé, lui aussi, que le gouvernement respecte « l'équilibre global de l'accord. » **Challenges** : « Pour la **CGT**, le compte n'y est pas. Selon la centrale, les salariés risquent, si les deux accords [chômage et formation professionnelle, Ndlr] sont mis en application, de devoir démissionner pour pouvoir se reconvertir. »

[https://www.challenges.fr/emploi/demissionnaires-independants-cdd-courts-ce-que-prevoit-l-accord-sur-l-assurance-chomage_569474#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20180223](https://www.challenges.fr/emploi/demissionnaires-independants-cdd-courts-ce-que-prevoit-l-accord-sur-l-assurance-chomage_569474#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20180223)

[https://www.challenges.fr/emploi/assurance-chomage-les-partenaires-sociaux-trouvent-un-accord-mais-reclament-des-garanties-au-gouvernement_569473#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20180223](https://www.challenges.fr/emploi/assurance-chomage-les-partenaires-sociaux-trouvent-un-accord-mais-reclament-des-garanties-au-gouvernement_569473#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20180223)

(Sources : www.challenges.fr du 23/02/2018 et du 23/02/2018, avec AFP)

● **Économie : les bons résultats des grandes entreprises françaises**

Le 16/02/18, plusieurs grandes entreprises ont publié leurs résultats pour 2017. Il en ressort que ces entreprises se portent bien. **01)- RENAULT** a annoncé une progression record de 50 %, à 5,1 milliards d'euros. Son chiffre d'affaires a atteint 58,8 milliards d'euros (+ 14,7 %), grâce à la prise en compte, pour la première fois, des résultats de sa filiale russe Avtovaz (Lada). Les cinq marques du groupe (Renault, Dacia, Renault Samsung Motors, Alpine, Lada) ont vendu 3,67 millions de véhicules en 2017. Pour 2018, le groupe espère une nouvelle hausse de son chiffre d'affaires et un maintien d'une marge opérationnelle « supérieure à 6 %. » **02)- DANONE** a vu son bénéfice net monter de 42,6 % (2,4 milliards d'euros) ; son résultat opérationnel courant a atteint 3,5 milliards d'euros (+ 17,2 %), pour une marge de 14,36 % (+ 70 points de base). A 24,6 milliards d'euros, les ventes ont été à la hausse (+ 12,5 %, + 2,5 % en croissance organique). Le bénéfice net par action a augmenté de 14,2 % à taux de change constant (contre 12 % attendu). Les objectifs pour 2018 : une croissance globale des ventes en données comparables comprise entre 4 % et 5 %, et une marge opérationnelle courante supérieure à 16 %. **03)- TF1**, à 136,1 millions d'euros, a vu son bénéfice net multiplié par trois sur un an. Le chiffre d'affaires : 2,062 milliards d'euros (+ 3 %, + 2,1 % pour les seuls revenus publicitaires). L'audience de la chaîne a connu une hausse (+ 0,3 point, à 27,7 %). Les objectifs pour 2018 : « une progression du taux de marge opérationnelle courante » et un taux de marge à deux chiffres en 2019. **Le Point** : « [TF1] réaffirme enfin son ambition d'une croissance des activités hors publicité des cinq chaînes gratuites qui devraient représenter au moins un tiers du chiffre d'affaires consolidé en 2019. » **04)- AIR FRANCE-KLM** a présenté de solides résultats, avec un bénéfice d'exploitation à 1,488 milliard d'euros (+ 42 %). On note toutefois une perte nette de 274 millions d'euros, due à une opération comptable après un changement de régime des fonds de pension aux Pays-Bas. Les objectifs pour 2018 : augmenter sa capacité « entre 3 % et 4 % en sièges-kilomètres offerts (SKO). » **Air France** : « Nous allons continuer à croître là où il y a de la demande sur l'ensemble des réseaux long-courriers [mais le groupe sera] plus prudent sur le court-courrier [en raison de la concurrence des low-cost, y compris sur le long-courrier]. » **05)- BOLLORE** a réalisé un chiffre d'affaires de 18,3 milliards d'euros (+ 82 %), résultat dû à l'intégration de Vivendi (8,9 milliards d'euros du chiffre d'affaires annuel de Bolloré). **06)- EDF** a présenté des résultats plus mitigés, avec un bénéfice net de 3,2 milliards d'euros (+ 11,3 %), mais un excédent brut d'exploitation à 13,7 milliards d'euros (- 16,3 %). Pour 2018, EDF dit s'attendre à un rebond.

http://www.lepoint.fr/economie/economie-les-bons-resultats-des-grandes-entreprises-francaises-16-02-2018-2195459_28.php

(Source : www.lepoint.fr du 16/02/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Musique : le marché français confirme sa progression en 2017**

D'après le **Snep** (Syndicat national de l'édition phonographique), le marché du disque a connu une nouvelle croissance (+ 3,9 %, après + 5,4 % en 2016). Le streaming (lecture en continu) a enregistré une augmentation de 23 %. Le chiffre d'affaires de l'industrie du disque est de 583 millions d'euros (contre 561 millions d'euros en 2016). Si l'on ajoute les « droits voisins » (diffusion à la radio et à la télévision, dans les publicités, les films, les jeux vidéo),

le marché total atteint 723 millions d'euros. Les ventes de CD et vinyles restent majoritaires à 298 millions d'euros (51,2 % des revenus de l'industrie du disque). Le téléchargement légal est en baisse : - 18,6 % (6 % des revenus). Le streaming a atteint 243 millions d'euros (41,6 % des revenus). On note 4,4 millions d'abonnés sur des services comme Spotify, Apple Music, Deezer, Napster. L'abonnement payant représente 83 % des revenus du streaming (+ 21 %) et 35 % des revenus du marché.

http://www.lepoint.fr/musique/musique-le-marche-francais-confirme-sa-progression-en-2017--15-02-2018-2195179_38.php

(Source : www.lepoint.fr du 15/02/2018, AFP)

● Réforme de la SNCF : le gouvernement va recourir aux ordonnances. Face aux ordonnances du gouvernement, les syndicats se préparent à la grève

Le 26/02/18, le premier ministre, **Edouard Philippe**, a annoncé que le gouvernement recourra aux ordonnances pour réformer la SNCF. **M. Philippe** : « *Cela permettra de mener une large concertation. Cette méthode ne confisque pas le débat.* » Après avoir déclaré qu'il n'y aurait plus de recrutement au statut de cheminot, comme le recommandait le rapport Spinetta, le premier ministre a précisé qu'il n'y aurait pas de réforme des petites lignes : « *Je ne suivrai pas le rapport Spinetta sur ce point. On ne décide pas la fermeture de 9.000 km de lignes depuis Paris sur des critères administratifs et comptables. Dans bien des territoires, le rail est au cœur de la stratégie des régions pour le développement des mobilités* ». Enfin, il a affirmé qu'il ne cherchait l'affrontement avec personne, persuadé qu'il est que la réforme de la SNCF sera « *équilibrée [et] bonne pour les cheminots comme pour les usagers* ». **Les organisations syndicales** (OS), de leur côté, dénoncent « *un passage en force.* » La CGT-Cheminots (1^{er} syndicat) entend « *faire plier* » le gouvernement et envisage une grève d'un mois. La CFDT part sur la base d'une grève reconductible à partir du 14 mars. L'UNSA appelle le personnel à se mobiliser et SUD-Rail menace d'un « *mouvement dur.* » Ces quatre OS représentatives se rencontrent lors d'une intersyndicale dans l'après-midi du 27/02/18.

<https://www.nouvelobs.com/politique/20180226.OBS2728/reforme-de-la-sncf-le-gouvernement-va-recourir-aux-ordonnances.html>

http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2018/02/27/sncf-le-gouvernement-dit-ordonnances-les-syndicats-repondent-greve_5262936_1656994.html

(Sources : www.nouvelobs.com du 26/02/2018, avec AFP, www.lemonde.fr du 27/02/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Peut-on quitter la Sécu ? Non, réaffirme la justice qui condamne le Dr Reichman, fer de lance de la désaffiliation

Le 22/02/18, deux associations et quelques personnalités, comme l'ex-chirurgien dentiste, **Claude Reichman**, président du MLPS (mouvement pour la liberté de la protection sociale), ont été condamnées à des peines de prison avec sursis et des amendes par le tribunal correctionnel de Paris. Le motif : incitation à se soustraire à l'obligation légale de s'affilier à la Sécurité sociale. Le Dr Reichman a été condamné à dix mois de prison avec sursis, le MLPS à une amende de 60 000 euros (pour moitié avec sursis). Déjà, **Marisol Touraine** avait dû, en 2015, rappeler certains principes de base : « *La Sécu n'est pas une mutuelle. Ceux qui refusent de s'y affilier s'exposent à des condamnations. Les promoteurs de cette démarche entraînent avec eux les travailleurs indépendants, qui risquent d'être confrontés à de graves difficultés.* » **Parmi les autres condamnés** : un entrepreneur dans l'informatique qui a fourni des moyens de se désaffilier du RSI via son blog et un livre (cinq mois avec sursis) ; l'association Liberté sociale (10 000 euros d'amendes, dont 8 000 avec sursis) et deux de ses dirigeants (quatre mois et un mois avec sursis). **Les arguments des anti-sécu** : les directives européennes ont supprimé le monopole de la Sécurité sociale. **Le tribunal** : « *Contrairement aux interprétations et convictions des prévenus, [ce monopole] demeure en France. [L'incitation à quitter la Sécu constitue] une atteinte majeure au socle de la solidarité [et a entraîné] 1 822 demandes de désaffiliation au 6 octobre 2015. [...] La désinformation délibérément portée par les prévenus a conduit un grand nombre de cotisants à entamer des démarches dangereuses [pour eux-mêmes comme pour les finances des organismes de*

recouvrement]. » Ce sont aussi plusieurs milliers d'euros de dommages et intérêts à la Caisse nationale déléguée pour la Sécurité sociale des travailleurs indépendants et à l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS), parties civiles, que devront verser les condamnés, en réparation de leur « préjudice économique ». Pour le **Dr Reichman**, il s'agissait là d'un « procès truqué, au mépris des droits de l'homme » ; il a déclaré qu'il ferait appel du jugement.

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/02/23/peut-quitter-la-secu-non-reaffirme-la-justice-qui-condamne-le-dr-reichman-fer-de-lance-de-la-desaffiliation-855447?xtor=EPR-1-%5BNL_derniere_heure%5D-20180223&utm_campaign=NL_derniereheure&utm_source=qdm&utm_content=20180223&utm_medium=newsletter

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 23 /02/2018, Anne Bayle-Iniguez)

● **AP-HP : le déficit 2017 plus lourd que prévu, les syndicats craignent le pire**

Selon deux syndicats de personnels hospitaliers, SUD Santé et l'USAP-CGT, **Martin Hirsch**, directeur de l'AP-HP (Assistance publique-Hôpitaux de Paris), aurait revu à la hausse la prévision de déficit pour l'année 2017 (200 millions d'euros, contre 174 millions comme prévu initialement). Selon **SUD Santé**, 600 postes seraient menacés de suppression, contre 180 à l'origine. **L'USAP-CGT** craint, elle, « un nouveau tour de vis en 2018. » **L'AP-HP** a reconnu, auprès de l'AFP, « une dégradation par rapport au résultat prévisionnel. » Avant de préciser que « les chiffres ne seront confirmés officiellement qu'au moment de la clôture des comptes », sans toutefois en préciser la date.

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/02/23/ap-hp-le-deficit-2017-plus-lourd-que-prevu-les-syndicats-craignent-le-pire-855446?xtor=EPR-1-%5BNL_derniere_heure%5D-20180223&utm_campaign=NL_derniereheure&utm_source=qdm&utm_content=20180223&utm_medium=newsletter

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 23/02/2018, A.B-I (avec AFP))

LA VIE DES ENTREPRISES

● **ADP expose ses bénéficiaires avant sa (probable) privatisation**

Le chiffre d'affaires d'**Aéroports de Paris** (ADP) a connu une hausse en 2017 : 3,617 milliards d'euros, soit + 22,7 %. Son Ebitda (sigle anglais signifiant bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement) a atteint 1,567 milliard d'euros (+ 31,1 %), son résultat net 571 millions d'euros (+ 31,2 %). Pour l'année 2018, ADP attend une augmentation de son Ebitda consolidé de 10 % à 15 %. Ce qui, en cas de privatisation, procurerait à l'Etat (actionnaire à 50,6 %) un revenu important, la capitalisation d'ADP dépassant les 16 milliards d'euros. D'après certains spécialistes, la valeur d'ADP pourrait même engranger une dizaine de milliards d'euros supplémentaires en cas de session.

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/adp-expose-ses-beneficiaires-avant-sa-probable-privatisation-769579.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20180223](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/adp-expose-ses-beneficiaires-avant-sa-probable-privatisation-769579.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20180223)

(Source : www.latribune.fr du 23/02/2018, Fabrice Gliszczynski)

● **Intermarché accusée de revente à perte après ses fortes promotions**

Le 22/02/18, la **DGCCRF** (la répression des fraudes) a accusé Intermarché d'avoir effectué de la revente à perte sur quatre produits vendus avec des remises atteignant jusqu'à 70 % (Nutella, Pampers, Carte Noire, Perrier). Elle a transmis le dossier à la justice. Pour rappel, la revente à perte est passible d'une amende maximale de 375 000 euros pour une personne morale.

http://www.lepoint.fr/societe/intermarche-accusee-de-revente-a-perte-apres-ses-fortes-promotions-22-02-2018-2197031_23.php

(Source : www.lepoint.fr du 22/02/2018, AFP)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● **5 000 postes à pourvoir dans les transports en Ile-de-France**

Le secteur du transport offre 5 000 postes à pourvoir dans le secteur des transports, dont 70 % concernent des postes de chauffeurs poids lourds et super lourds. **Elisabeth Charrier**,

secrétaire générale de la Fédération nationale des transports routiers : « *Les entreprises perdent des parts de marchés car elles manquent de personnel.* » La cause : une génération de conducteurs part à la retraite. D'autre part, les travaux du Grand Paris génèrent des besoins importants. Le salaire de base varie de 1 950 à 2 150 euros bruts.

[http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/aubervilliers-5-000-postes-a-pourvoir-dans-les-transport-en-ile-de-france-23-02-2018-7575960.php#xtor=EREC-1481423606-\[NL93\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/aubervilliers-5-000-postes-a-pourvoir-dans-les-transport-en-ile-de-france-23-02-2018-7575960.php#xtor=EREC-1481423606-[NL93]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 23/02/2018, Romain Chiron)

● **Seine-et-Marne. Lieusaint : l'extension de Carré-Sénart fait bondir la fréquentation de 20 %**

Le centre commercial Carré-Sénart, agrandi de 31 300 m² supplémentaires, a rouvert il y a quatre mois. Le résultat : une hausse des visites quotidiennes en novembre et décembre 2017 (+ 20 % par rapport à la même période en 2016). **Unibail-Rodamco**, propriétaire du centre : « *La fréquentation est en croissance constante. L'objectif fixé à horizon 2020 est de 18 M de visites annuelles.* » Il semble que l'ouverture du dimanche soit profitable au centre. **Thibault Desmidt**, directeur du centre, explique que le dimanche est maintenant le second jour le plus fréquenté de la semaine, après le samedi. La fréquentation en 2017 : 13,6 M de clients. Si Unibail-Rodamco ne désire pas communiquer sur son chiffre d'affaires, l'entreprise reconnaît que le succès est au rendez-vous, notamment grâce à « *l'effet de rénovation et de nouvelles enseignes.* » Enfin, Carré-Sénart est devenu le plus grand centre commercial Unibail de France (151 800 m²) grâce à son agrandissement et à ses 86 nouveaux magasins. Battant même le centre Quatre Temps de La Défense, qui est désormais plus petit (139 600 m²).

[http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/lieusaint-l-extension-de-carre-senart-fait-bondir-la-frequentation-de-20-25-02-2018-7578846.php#xtor=EREC-1481423602-\[NL77\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/lieusaint-l-extension-de-carre-senart-fait-bondir-la-frequentation-de-20-25-02-2018-7578846.php#xtor=EREC-1481423602-[NL77]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 25/02/2018, Marine Legrand)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : Vincent Guérinet
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr